



**PROGRAMME D’AFFILIATION
POUR LES CLUBS DE TENNIS EXTÉRIEUR
ET LES MUNICIPALITÉS**

2018-2019

TENNIS QUÉBEC
285, rue Gary-Carter
Montréal (QC) H2R 2W1
Tél. : 514-270-6060, poste 609 / Téléc. : 514-270-2700
www.tennis.qc.ca / regtech@tennis.qc.ca

PROGRAMME D’AFFILIATION POUR LES CLUBS DE TENNIS EXTÉRIEUR ET LES MUNICIPALITÉS 2018-2019

Le programme d’affiliation pour les clubs de tennis extérieur et les municipalités permet d’établir un partenariat entre Tennis Québec (la Fédération) et les clubs/municipalités. Cette collaboration est essentielle, car, d’une part, les clubs et municipalités affiliés jouent un rôle déterminant dans le développement du tennis au Québec et, d’autre part, elle leur permet de bénéficier d’avantages qui font une différence réelle au sein de leur organisation.

Pour connaître les frais d’affiliation et les couvertures d’assurances offertes par type d’organisation, veuillez consulter la page 6 du présent document. Notez que le formulaire devant être rempli afin d’affilier un club/municipalité est normalement joint à ce document. Vous pouvez également l’obtenir en contactant Mme Andréanne Martin (regtech@tennis.qc.ca).

LES NOMBREUX AVANTAGES :

1) Assurance-responsabilité pour les administrateurs et les entraîneurs

- Plusieurs administrateurs bénévoles ne sont pas couverts par les polices d’assurances des municipalités et ne le savent pas.
- Les administrateurs peuvent être tenus solidairement responsables des actes commis par d’autres administrateurs parce qu’ils siègent au même conseil d’administration.
- Les entraîneurs sont couverts par l’assurance lorsqu’ils sont en fonction.

Les principales couvertures :

- Assurance responsabilité de 5 M \$
- Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants (actes ou omissions survenus dans l’exercice de leurs fonctions) de 1 M \$ par sinistre.



2) Assurance-accident pour les membres


- Couverture selon l’échelle fournie par la compagnie d’assurance.
- Couverture pour un accident et non une blessure inhérente à la pratique du sport.

3) Visite de la Tournée Sports Experts réalisée et présentée par Tennis Québec

- Exclusif et gratuite aux clubs et municipalités affiliés à Tennis Québec.
- Séances amusantes d’une durée de 2 h 30 : conseils techniques, essais de raquettes, jeux, concours d’habileté et prix de présence.

4) Tarifs préférentiels à l'achat de différents produits et services pour les clubs/municipalités et leurs membres

| TENNIS-mag | |
|---|---|
|  | <ul style="list-style-type: none">• Obtenez votre abonnement gratuit au magazine Tennis-mag numérique en écrivant à : fqt@tennis.qc.ca |
| ÉQUIPEMENT DE TENNIS | |
|  <div data-bbox="251 1092 766 1276" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Tarifs préférentiels pour les clubs et municipalités affiliés : Pour obtenir plus de renseignements ainsi que le formulaire de commande du matériel, veuillez contacter Mme Andréanne Martin par courriel à regtech@tennis.qc.ca</p></div> | <ul style="list-style-type: none">• 10 % de rabais pour les membres individuels, clubs et municipalités affiliés à Tennis Québec, à l'achat de raquettes, chaussures, vêtements et cordages à prix régulier.<ul style="list-style-type: none">- Achats en magasin : présentez votre carte- Sur Tenniszon.com : code promo (Contactez Tennis Québec)• 15 % de rabais pour les administrateurs et entraîneurs.• Tarifs préférentiels pour les clubs et les municipalités affiliés. (voir note ci-contre) |

| COUPE ROGERS | |
|---|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> • Rabais sur l'achat de billets pour assister à la Coupe Roger offerts aux clubs extérieurs et municipalités affiliés qui en font la demande. Informez-vous auprès de votre responsable pour pouvoir bénéficier de cette offre. - À titre de renseignement, votre club ou municipalité affilié peut bénéficier de 35% de rabais sur l'achat de billets au niveau 200 (rangées S à X) et au niveau 300 du court central du lundi 7 août au mercredi 9 août (séance 3 à 8). - Cette offre d'une durée limitée est valide d'ici au 15 juillet 2017. Les quantités sont limitées. |
| ASSURANCE ACCIDENT | |
| SSQ Groupe financier | <ul style="list-style-type: none"> • Couverture d'assurance accident (Pour plus de renseignements, contactez Tennis Québec) |

5) Billets gratuits et tarif préférentiel à l'achat de billets pour des événements de Tennis Canada

- Coupe Rogers présentée par Banque Nationale (Montréal)
 - Une paire de billets gratuite pour votre club/municipalité (séance du lundi - jour).
 - Pour votre club/municipalité, rabais de 15 % à l'achat de billets dans les sections 200 et 300 pour les séances 1 à 10 (samedi au jeudi).
- D'autres offres exclusives pour les clubs/municipalités et leurs membres (ex. pour assister à la Coupe Fed, Coupe Davis, etc.) seront communiquées périodiquement.

6) Programme de bienvenue, d'appréciation et de fidélisation

- Première affiliation ou retour d'un club ou d'une municipalité ayant cessé son affiliation pour une année ou plus
 - Recevez : un livre de règlements du tennis, une raquette, un ensemble de balles du programme Tennis Plus ainsi que des dépliants d'autoévaluation du niveau de jeu.
- Renouvellement de votre affiliation.

- Tirage d'ensembles-cadeaux parmi les clubs/municipalités affiliés pour la période 2017-2018 et qui renouvellent leur adhésion pour 2018-2019 **avant le 15 mai 2018**. Chances plus grandes de gagner pour les clubs/municipalités qui renouvellent depuis plusieurs années.
- Programme d'appréciation de votre contribution au développement du tennis québécois
 - Tennis Québec offrira des ensembles-cadeaux pour les clubs et municipalités organisant une ou des activités spéciales à l'intention de leur clientèle.
 - *Les clubs et municipalités intéressés à participer à ce programme doivent soumettre le formulaire officiel à Tennis Québec **avant le 30 juin 2018**.*
 - *Le nombre d'ensembles-cadeaux est limité. L'attribution des ensembles se fera en fonction de la qualité et de l'originalité des projets soumis.*

7) Service d'affichage d'offres d'emploi pour instructeurs et entraîneurs

- Les clubs et municipalités affiliés peuvent promouvoir leur(s) offre(s) d'emploi par l'entremise de Tennis Québec.
 - Sur le site de Tennis Québec
 - Sur la page Facebook de Tennis Québec
 - Sur le site de l'Association des professionnels de tennis (APT)
 - Envoi, par courriel, de l'offre aux instructeurs et entraîneurs de votre région

8) Rabais de 5 % aux instructeurs et entraîneurs de clubs et de municipalités affiliés aux stages de formation dispensés par Tennis Québec

- Instructeur : 580 \$ (économie de 29 \$)
- Professionnel de club 1 : 750 \$ (économie de 37,50 \$)
- Professionnel de club 2 : 850 \$ (économie de 42,50 \$)

9) Possibilité de tenir des stages de formation

- Sur demande, offre de formations sur mesure, selon vos besoins, afin d'améliorer l'enseignement et les activités de votre club/municipalité.

10) Possibilité de tenir des tournois sanctionnés par Tennis Québec

- Seuls les clubs/municipalités affiliés peuvent être hôtes de tournois sanctionnés.
- Recevoir un tournoi est une belle façon pour votre club/municipalité de contribuer au développement du tennis tout en ayant la chance d'être témoins, dans votre localité, des performances des meilleurs joueurs du Québec.

11) Licence gratuite pour l'utilisation du logiciel de gestion de tournoi

- Outil facilitant la gestion de vos tournois :

- Création de tableaux de tirage
- Établissement des horaires du tournoi
- Publication de vos tournois en ligne
 - *Pour un essai gratuit, cliquez sur le lien suivant :*
<http://www.tournamentsoftware.com/product/demo.aspx?id=15&s=2>
Choisissez l'option « free demo » et téléchargez la version française ou anglaise.

12) Promotion des coordonnées et renseignements de votre club ou municipalité dans le magazine Tennis-mag et sur le site Internet de Tennis Québec www.tennis.qc.ca

13) Services juridiques

- Offerts par le Regroupement Loisir Québec, par l'entremise de Tennis Québec, tarifs préférentiels pour services juridiques (pour les clubs et municipalités affiliés).

14) Désignation « Club membre »

- Affichez votre adhésion à Tennis Québec et officialisez ainsi la participation de votre organisation dans le groupe des clubs et municipalités qui contribuent au développement du tennis au Québec.
- Apposez notre autocollant et/ou certificat à un endroit bien en vue à votre club/municipalité.

15) Infolettre aux clubs/municipalités et Tennis-mag

- En tant que partenaire de Tennis Québec :
 - Accès à une panoplie de renseignements pour aider à dynamiser votre club/municipalité et vos activités.
 - Réception d'exemplaires du magazine Tennis-mag à l'intention de vos membres.

Tarifification et couvertures d'assurances

Les frais d'affiliation sont établis en fonction des diverses clientèles desservies et prennent en considération les différents niveaux de couvertures d'assurances que les organismes recevront. Les taxes applicables doivent être ajoutées aux montants ci-dessous. Notez que les frais d'affiliation sont d'un minimum de 150 \$, peu importe l'option choisie.

| | | ASSURANCES | |
|---|---|------------|-------|
| | | Accid. | Resp. |
| a) | Clubs extérieurs, privés, publics, municipaux et organismes avec membership <i>(Les clubs possédant des membres ne peuvent choisir la catégorie B)</i> 4 \$ par adulte 2 \$ par junior 8 \$ par famille Les clubs à but lucratif doivent ajouter 150 \$ | Oui | Oui* |
| b) | Clubs extérieurs privés, publics et municipaux, hôtels, centres de villégiatures, institutions scolaires, sans membership 50 \$ par terrain pour les 10 premiers terrains (1 à 10) + 30 \$ par terrain supplémentaire pour les terrains 11 à 20 + 20 \$ par terrain par terrain supplémentaires (21 et plus) ** | Non | Oui* |
| c) | Écoles ou académies de tennis à but non lucratif (sans membership) 100 \$ par entraîneur | Oui | Oui |
| d) | Écoles ou académies de tennis à but lucratif (sans membership) 300 \$ + 75 \$ par entraîneur | Oui | Non |
| <p>* Assuré seulement dans le cas où les clubs sont gérés par un conseil d'administration indépendant formé en bon et due forme.</p> <p>** Exemple d'un club ayant 23 terrains (catégorie B) : 10 premiers terrains X 50 \$ + 10 autres terrains X 30 \$ + 3 derniers terrains X 20 \$ = 860 \$</p> <p><i>Dans le cas de clubs sans membership, la Fédération offrira quinze cartes de membres aux administrateurs du club en question afin qu'ils puissent se prévaloir des différents services (rabais) offerts par la Fédération.</i></p> | | | |

Note importante : les renseignements présentés dans ce document peuvent être modifiés à tout moment et sans avis préalable. Pour obtenir les renseignements à jour, veuillez consulter le site Internet www.tennis.qc.ca dans la section Clubs et associations/Affiliations des clubs.

Mis à jour le 25 mai 2017